

# 1 Rôle et périmètre d'action de la Mission d'Appui Technique de Bassin

**Réunion d'installation**

**Mercredi 28 mars 2018**

DEAL / ODE



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
MARTINIQUE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
de la Martinique

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

# Le cadre réglementaire

- › La gestion de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que la protection contre les inondations, est devenue au 01/01/2018 une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, conformément aux dispositions de la loi **du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique**.
- › **Le décret 2014-846 du 28 juillet 2014 a créé la mission d'appui technique de bassin pour accompagner les collectivités pour la mise en oeuvre de cette compétence.**
- › Ce décret doit être mis à jour pour adapter sa rédaction au contexte de l'outre-mer et prolonger l'exercice de la mission jusqu'en 2020.
- › **Composition adaptée localement** par arrêté préfectoral après **validation** par le bureau du **comité de l'eau et de la biodiversité** : arrêté préfectoral R-02-2018-01-22-008 du **22 janvier 2018**

# Composition

- › Mission présidée par le Préfet ou son représentant
- › Membres choisis au sein du comité de bassin (comité de l'eau et de la biodiversité)
- › Composition qui peut être complétée par des représentants des collectivités non membres du CEB
- › Possibilité d'assistance par toute personne physique ou morale

## Sa composition pour le bassin Martinique

- La directrice de l'ODE ou son représentant
- Le DEAL ou son représentant
- 3 représentants du collège État du CEB (ONF, DM, CELRL)
- 6 représentants élus parmi le collège des élus du CEB dont 2 représentants de la CTM, 3 représentants pour les EPCI compétents en eau potable et/ou assainissement et 1 représentant des communes ou leur suppléant

# Composition

-Représentants des collectivités non membre du CEB, mais dont les compétences sont utiles :

- Le président de l'ODE
- Le président du PNM
- Le maire de la ville du Lamentin
- Le maire de la ville de Fort-de-France...

-Personnes physiques ou morales ayant des compétences utiles :

- Les chefs de service en charge de la GEMAPI dans les communautés d'agglomération
- Le chef du SMPE
- Le directeur de Météo France
- Le représentant de l'ordre des architectes
- Le représentant des assureurs de Martinique
- Le représentant de la CCIM
- Le bureau d'étude expert (SEPIA)...

# Mission

Les travaux de MATB doivent s'appuyer sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) et les Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Ils comprennent :

## 1 : L'établissement d'un état des lieux des linéaires des cours d'eau

- La délimitation et évaluation de l'état des masses d'eau de surface
- La mention du statut domanial ou non domanial des cours d'eau
- La liste des cours d'eau ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration d'entretien au cours des cinq dernières années

# Mission

2 : L'établissement d'un état des lieux technique, administratif et économique des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence (principalement sur les TRI)

En tenant compte du patrimoine et des connaissances disponibles, elle établira un état des lieux constitué par :

- L'inventaire des ouvrages de protection existants avec leurs principales caractéristiques, l'identification de leurs propriétaires et gestionnaires, pour chaque territoire
- Un état des autres ouvrages connus qui n'ont pas pour vocation la prévention des inondations et des submersions, mais qui peuvent y contribuer
- Des recommandations pour structurer les systèmes de protection

# Mission

- La mission doit émettre des recommandations sur l'identification et la définition d'outils utiles à l'exercice de la compétence GEMAPI.
- La mission rend compte annuellement de ses travaux au comité de l'eau et de la biodiversité
- Secrétariat assuré par la DEAL de Martinique

# Merci de votre attention.



*(Source photos :[www.people.bokay.com](http://www.people.bokay.com) et [www.martinique.franceantilles.mobi](http://www.martinique.franceantilles.mobi))*



<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/l-entretien-des-rivieres-en-martinique-a795.html>



DIRECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
MARTINIQUE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
De la Martinique

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)